

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Nouveau marché d'études et de travaux sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix
Mr Francis DUBOIS - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Laurent GUINARD - 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze

Dans le cadre de la phase du jalon 1 du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage, deux marchés de conception réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Corrèze d'une part, et sur les départements de Creuse et Haute-Vienne d'autre part, sont en cours d'exécution.

Ces marchés prévoient la construction de 100% des prises de la zone d'initiative publique pour le département de la Corrèze, et de respectivement 27 000 et 30 000 prises en Creuse et Haute-Vienne.

Pour le département de la Creuse, la volonté du CD23 et des EPCI creusois de lancer le 100% FTTH à horizon 2024 nécessite la mise en œuvre d'un **nouveau marché de conception réalisation pour environ 50 000 prises**. Des discussions sont actuellement en cours avec le titulaire du lot Creuse du marché FTTH en cours d'exécution pour finaliser la construction par voie d'avenant, d'environ 3500 prises d'ici mars 2021.

Pour le Département de la Haute-Vienne, la mise en œuvre d'un AMEL sur une partie du territoire départemental doit être complétée par un déploiement public sous maîtrise d'ouvrage de DORSAL pour environ 16 000 prises représentant les zones arrières de SRO dépendant de zones de NRO entamées dans le jalon 1. Des discussions sont actuellement en cours avec le titulaire du lot Haute-Vienne du marché FTTH en cours d'exécution pour finaliser la construction par voie d'avenant, d'environ 2 500 prises d'ici mars 2021.

Le résultat de ces discussions pour la mise en œuvre éventuelle des deux avenants déterminera le périmètre définitif du nouveau marché de travaux.

Vu le nombre de prises restant à construire sur les deux départements dans le cadre d'un nouveau marché (entre 46 500 et 50 000 sur la Creuse – entre 13 500 et 16 000 sur la Haute-Vienne), il est proposé de ne pas allotir géographiquement le nouveau marché.

Il convient par conséquent de lancer une nouvelle consultation pour un nouveau marché d'études et de travaux.

Ce nouveau marché cible la mise en œuvre des compléments de déploiement FTTH public sur les deux départements de Creuse et Haute-Vienne.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, et sous condition que les différentes étapes de la consultation soient validées par les collectivités membres concernées :

- **de lancer la consultation pour un nouveau marché d'études et de travaux sur les deux départements de Creuse et Haute-Vienne, en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle phase de travaux FttH dans le cadre du Jalon 2,**

Le marché sera lancé dans le cadre d'une procédure formalisée, sous forme d'un marché public global et forfaitaire de conception-réalisation régi par l'article 91 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 du Code des marchés publics. Une part du marché sera à prix unitaire et prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles 78 et 80 du même décret

- **de notifier, engager, exécuter et régler ce marché de travaux,**
- **de signer tout document se rapportant à ce marché.**



Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

